

CTL DU 05/02/2015 :**REDUCTION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Après le CTL emploi, sa déclinaison locale, le CTL de modification des horaires, s'est tenu le 05 février 2015 à la DDFIP Arago.

Une façon comme une autre de gérer la pénurie d'effectif. Après les personnels, c'est le public qui trinque.....

D'autres sujets ont également été évoqués. En préambule, **FO DGFIP** a déposé une liminaire (voir texte ci après).

HORAIRES

Encore une fois **FO DGFIP 66** a pris ses responsabilités, comme lors du CTL emploi, en votant « **contre** » le projet de modification des horaires : fermeture des services au public et fermetures de services publics vont en effet de pair.

La note autorisant la réduction des horaires de réception du public est arrivée dans les services sans discussions préalables au niveau national avec les syndicats. La raison en est simple, pour ne pas dire cynique : avec les suppressions d'emploi notre administration n'a plus les moyens de faire face à l'accueil du public.

Ainsi, avec des faux airs d'adaptation aux réalités du terrain frappée au coin du bon sens, cette note apparaît comme séduisante. Elle est cependant un piège pour la DGFIP. La diminution des horaires d'ouverture entraînera en effet un report prévisible de l'affluence du public sur les jours d'accueil, le téléphone, les mails, les autres services. Elle cautionnera les futures suppression d'emplois, et surtout habituera le contribuable à ne plus avoir un service public de proximité et de qualité, Quand à la lisibilité et la cohérence des horaires de notre administration....

FO ne pouvait pas voter autrement. La CGT en a fait de même. Solidaires n'a pas participé au vote

L'unanimité ne s'étant donc pas prononcé « **contre** », les nouveaux horaires ont été adoptés (détail par poste ci après). Cette note s'impose désormais aux services. Dans un souci de mise en place rapide et les agents s'étant très largement exprimés sur ces nouveaux horaires, **FO** ne se serait pas opposé à un examen de ce projet à posteriori en CHSCT (dont l'avis doit obligatoirement être recueilli). Les autres organisations syndicales ont demandé que la mise en place de ce projet ne se fasse pas sans cet avis.

À SAVOIR SUR LES CHANGEMENTS D'HORAIRES

■ *Le téléphone ne sera pas neutralisé lors des fermetures : aucune réponse n'a été donnée sur les trésoreries bénéficiant déjà des fermetures avec répondeurs téléphoniques*

■ *La réception sur rendez vous pour des problèmes de sécurité sera à privilégier, en particulier sur les grands sites, lorsque les guichets sont ouverts*

■ *L'ouverture en période d'échéance pourra être demandée sous la responsabilité des chefs de service (40 jours dans l'année) :*

les modalités n'ont pourtant pas encore été arrêtées.

ON FERME !

Dans ce CTL l'administration nous a présenté un projet global de réduction généralisée des plages d'ouverture au public.

Il s'agit d'un véritable recul pour le service public du département, qui soulève les nombreuses interrogations évoquées dans notre déclaration liminaire.

Le syndicat a toujours su prendre ses responsabilités sur cette problématique dans les différents CTL par ses votes.

Prendre ses responsabilités, c'est voter

Aujourd'hui la Direction Générale va plus loin et a demandé aux Directions Départementales de généraliser et d'amplifier la réduction des plages d'ouverture au public, avec certainement une idée derrière la tête...

Il ne s'agit plus de façon sincère de remédier à la souffrance des agents, mais plutôt de prétexter cette dernière, pour créer des conditions encore plus favorables à la suppression de plus d'emplois.

On ne peut pas tout accepter au nom de la souffrance des agents. Nous devons nous mobiliser pour stopper cette politique de casse du service public

FO et la CGT ont pris leurs responsabilités en votant « **contre** » : on ferme mais on ne se la ferme pas.

D'autres ont refusé de prendre part au vote : on ferme et

Le CHSCT a ainsi été fixé le 03 mars 2015 et M. BRESSON s'est engagé à ce que le changement des horaires soit effectif le 09 mars dans les services.

Ne soyons pas dupes. Ce projet n'existe que pour faire face à la pénurie d'effectif dans nos services, et préparer les prochaines suppressions d'emploi.

Lors du dernier CTL emploi et de la mobilisation des personnels (cf notre compte rendu du 22/01/2015), la direction avait reconnu les manques.

C'est ainsi que M. BRESSON, comme il s'y était engagé en répondant à une demande de **FO** et la CGT, a fait « remonter » à Bercy les échanges de cette journée. Il y a ajouté un rapport de sa main, soulignant la situation alarmante de l'emploi dans le département, les risques pour les conditions de travail, et enfin la combativité des agents qui soutiennent l'action de leurs syndicats.

Pour les Pyrénées Orientales c'est un petit succès acquis grâce à la mobilisation de tous.

Ensemble nous sommes plus forts,

rien n'est jamais joué....

SITUATION À PRADES

Suite au transfert de l'impôt de la trésorerie de Conflent au SIP, **FO** a rappelé que l'existence des trésoreries rurales étaient pleinement justifiées : au moment des transferts on se rend compte de la masse de travail.

M. BRESSON a rappelé la problématique de la RAN de Prades et a assuré avoir fait une demande à la DG pour combler cette RAN déficitaire

Nos élus ont enfin attiré l'attention sur la situation de la trésorerie SPL dont la charge a massivement augmenté.

PRIME ACCUEIL

La prime d'accueil doit être versée cette année.

Une note est sortie pour référencer les personnels qui peuvent en bénéficier.

Les conditions de versement (prime annuelle, mensuelle ...) n'ont cependant pas encore été définies par les ressources humaines.

Nous suivons ce dossier de près et vous tiendrons informé dès que nous aurons toutes les informations nécessaires.

NOUVELLE ÉQUIPE EDR

Les organisations syndicales ont demandé plus de transparence sur le traitement des dossiers des candidats à l'équipe de remplacement et à la constitution du « vivier ».

Deux contrôleurs ont été choisis pour intégrer cette équipe en cas de vacance d'emploi au 1^{er} septembre

Il n'y a pour l'instant pas de candidature en cadre A.

Les EDR seront rattachés au CFP le plus proche de leur résidence pour le décompte de leurs frais de déplacement,

CDC

Suite au transfert de l'activité CDC sur les agents du service des dépôts de fonds au trésor, **FO** a demandé communication du bilan d'étape comme s'y était engagé l'administration. M. GILLES absent, c'est Mme BIZZARI qui a donné quelques éléments de réponse, en particulier sur le renfort d'un EDR. Un nouveau point devra être fait en présence de M. GILLES lors d'un prochain CT.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Une demande d'éclaircissement a été formulée par les trois organisations syndicales, suite à des refus de pris en charge des délais de route lors de formations à Paris ou de remboursements pour des élus nationaux

Une audience a été demandée à M. BRESSON.

Il a été rappelé que pour toute formation débutant le lundi matin à Paris, la demi journée du dimanche était récupérée par l'agent

Vos représentants FO au CTL

Ariel SALA ariel.sala@dgfip.finances.gouv.fr

Frédéric FERRER frederic.ferrer@dgfip.finances.gouv.fr

France LEROY france.leroy1@dgfip.finances.gouv.fr

Bernard MARTI bernard.marti@dgfip.finances.gouv.fr

Claude MICOLAU claudemicolau@dgfip.finances.gouv.fr

REVUE DE PRESSE

Le quotidien régional l'Indépendant a repris l'info sur les fermetures dans son édition du 06 Février 2014

L'INDÉPENDANT

FINANCES PUBLIQUES

Les centres des impôts réduisent leurs horaires

À compter du 9 mars, les centres des impôts seront fermés deux à cinq demi-journées par semaine. Hors week-ends.

La plupart des centres des impôts du département seront impactés. À compter du 9 mars, les guichets perpignanais de l'avenue de la Côte-Vermeille et de la Dalle Arago seront par exemple fermés les mercredis et vendredis après-midi. Alors que ceux de Céret, Rivesaltes et Elne n'ouvriront plus que le matin. Face à cette diminution annoncée des horaires, la CGT ne cache pas son inquiétude. « Depuis 10 ans, entre 110 et 130 emplois ont été supprimés au niveau des finances publiques des P.-O., rappelle le secrétaire départemental de la CGT Finances publiques, Bernard Gentilleau. On n'est plus en mesure de traiter tous les dossiers correctement. Les collègues n'en peuvent plus. Du coup, certains sont favorables à la réduction des horaires d'ouverture. Mais c'est un cercle vicieux. Cette mesure va être une catastrophe pour les usagers. Ici, il y a beaucoup de pauvreté, de gens qui

ont besoin d'assistance car ils ont des retards ou des contentieux ».

« Catastrophe » ou « adaptation » ?

De son côté, la Direction départementale des finances publiques assure que la diminution des plages horaires n'empêchera pas de recevoir les publics en difficulté. « Nous n'avons pas touché aux horaires depuis une dizaine d'années, souligne l'administrateur des finances adjoint Thierry Janson. Notre site Internet est devenu un mode d'accessibilité privilégié pour les cas les plus simples, qui restent majoritaires. Nous nous adaptons à la situation, à la demande des usagers et des agents. Nous modifions les horaires mais cela ne nous empêchera pas de continuer à accueillir le public dans des conditions satisfaisantes ». Alors, catastrophe en puissance ou simple adaptation ? Réponse en mars.

A. A.



Retrouvez tous les comptes rendus sur le site
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>

**NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
APPLICABLES À COMPTER DU 09/03/2015**

RAN DE PERPIGNAN PERPIGNAN		Matin		Après-Midi		Total heures d'ouverture	
		Début	Fin	Début	Fin		
ARAGO	lundi	08:30	11:30	13:00	16:00	06:00	24:00:00
	mardi	08:30	11:30	13:00	16:00	06:00	
	mercredi	08:30	11:30			03:00	
	jeudi	08:30	11:30	13:00	16:00	06:00	
	vendredi	08:30	11:30			03:00	
CÔTE VERMEILLE	lundi	08:30	11:50	13:30	16:00	05:50	24:10:00
	mardi	08:30	11:50	13:30	16:00	05:50	
	mercredi	08:30	11:50			03:20	
	jeudi	08:30	11:50	13:30	16:00	05:50	
	vendredi	08:30	11:50			03:20	
HLM DU 01 AU 15	lundi	08:30	12:00	13:00	15:30	06:00	30:00:00
	mardi	08:30	12:00	13:00	15:30	06:00	
	mercredi	08:30	12:00	13:00	15:30	06:00	
	jeudi	08:30	12:00	13:00	15:30	06:00	
	vendredi	08:30	12:00	13:00	15:30	06:00	
HLM DU 16 AU 31	lundi	08:30	12:00			03:30	17:30:00
	mardi	08:30	12:00			03:30	
	mercredi	08:30	12:00			03:30	
	jeudi	08:30	12:00			03:30	
	vendredi	08:30	12:00			03:30	
HÔPITAL	lundi	09:00	12:00	13:00	15:45	05:45	28:45:00
	mardi	09:00	12:00	13:00	15:45	05:45	
	mercredi	09:00	12:00	13:00	15:45	05:45	
	jeudi	09:00	12:00	13:00	15:45	05:45	
	vendredi	09:00	12:00	13:00	15:45	05:45	
MUNICIPALE et AMENDES	lundi	08:15	12:00	13:15	15:30	06:00	24:00:00
	mardi	08:15	12:00	13:15	15:30	06:00	
	mercredi	08:15	12:00	13:15	15:30	06:00	
	jeudi	08:15	12:00	13:15	15:30	06:00	
	vendredi					00:00	
PAIERIE DEPARTEMENTALE	lundi	08:00	11:30			03:30	16:00:00
	mardi	08:00	11:30			03:30	
	mercredi	08:00	11:30	14:00	16:00	05:30	
	jeudi	08:00	11:30			03:30	
	vendredi					00:00	

RAN DE CERET		Matin		Après-Midi		Total heures d'ouverture	
		Début	Fin	Début	Fin		
ARGELES	lundi	09:00	12:00	13:00	16:00	06:00	24:00:00
	mardi	09:00	12:00	13:00	16:00	06:00	
	mercredi	09:00	12:00			03:00	
	jeudi	09:00	12:00	13:00	16:00	06:00	
	vendredi	09:00	12:00			03:00	
LE BOULOU	lundi	08:30	12:00			03:30	19:00:00
	mardi	08:30	12:00	13:30	16:00	06:00	
	mercredi					00:00	
	jeudi	08:30	12:00	13:30	16:00	06:00	
	vendredi	08:30	12:00			03:30	
CERET	lundi	08:45	12:00			03:15	16:15:00
	mardi	08:45	12:00			03:15	
et HAUT VALLESPYR	mercredi	08:45	12:00			03:15	
	jeudi	08:45	12:00			03:15	
	vendredi	08:45	12:00			03:15	
PORT VENDRES	lundi	09:00	12:00	13:30	15:30	05:00	18:00:00
	mardi	09:00	12:00	13:30	15:30	05:00	
	mercredi					00:00	
	jeudi	09:00	12:00	13:30	15:30	05:00	
	vendredi	09:00	12:00			03:00	

**NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
APPLICABLES À COMPTER DU 09/03/2015**

RAN DE PERPIGNAN EXTERIEUR		Matin		Après-Midi		Total heures d'ouverture	
		Début	Fin	Début	Fin		
CABESTANY	lundi	08:45	12:00			03:15	16:15:00
	mardi	08:45	12:00			03:15	
et	mercredi	08:45	12:00			03:15	
ELNE	jeudi	08:45	12:00			03:15	
	vendredi	08:45	12:00			03:15	
MILLAS	lundi	09:00	11:45	13:00	15:30	05:15	16:15:00
	mardi	09:00	11:45			02:45	
	mercredi	09:00	11:45			02:45	
	jeudi	09:00	11:45			02:45	
	vendredi	09:00	11:45			02:45	
RIVESALTES	lundi	08:30	11:45			03:15	16:15:00
	mardi	08:30	11:45			03:15	
	mercredi	08:30	11:45			03:15	
	jeudi	08:30	11:45			03:15	
	vendredi	08:30	11:45			03:15	
SAINT ESTEVE	lundi	08:30	12:00	13:30	16:00	06:00	25:00:00
	mardi	08:30	12:00			03:30	
	mercredi	08:30	12:00	13:30	16:00	06:00	
	jeudi	08:30	12:00	13:30	16:00	06:00	
	vendredi	08:30	12:00			03:30	
SAINT LAURENT	lundi	09:00	13:00			04:00	20:00:00
	mardi	09:00	13:00			04:00	
	mercredi	09:00	13:00			04:00	
	jeudi	09:00	13:00			04:00	
	vendredi	09:00	13:00			04:00	
SAINT PAUL	lundi	09:30	11:45			02:15	16:05:00
	mardi	09:30	11:45	13:20	15:45	04:40	
	mercredi	09:30	11:45			02:15	
	jeudi	09:30	11:45	13:20	15:45	04:40	
	vendredi	09:30	11:45			02:15	
THUIR	lundi	08:30	12:00			03:30	17:30:00
	mardi	08:30	12:00			03:30	
	mercredi	08:30	12:00			03:30	
	jeudi	08:30	12:00			03:30	
	vendredi	08:30	12:00			03:30	

RAN DE PRADES		Matin		Après-Midi		Total heures d'ouverture	
		Début	Fin	Début	Fin		
CERDAGNE	lundi	08:30	12:30			04:00	16:00:00
	mardi	08:30	12:30			04:00	
	mercredi	08:30	12:30			04:00	
	jeudi	08:30	12:30			04:00	
	vendredi					00:00	
ILLE SUR TET	lundi	08:30	12:00	13:30	15:30	05:30	20:00:00
	mardi	08:30	12:00	13:30	15:30	05:30	
	mercredi	08:30	12:00			03:30	
	jeudi	08:30	12:00	13:30	15:30	05:30	
	vendredi					00:00	
MONTLOUIS	lundi	09:00	11:30	13:30	15:30	04:30	16:00:00
	mardi	09:00	11:30	13:30	15:30	04:30	
	mercredi	09:00	11:30			02:30	
	jeudi	09:00	11:30	13:30	15:30	04:30	
	vendredi					00:00	
PRADES	lundi	08:30	12:00			03:30	16:30:00
	mardi	08:30	12:00	13:30	16:00	06:00	
	mercredi					00:00	
	jeudi	08:30	12:00			03:30	
	vendredi	08:30	12:00			03:30	

DÉCLARATION LIMINAIRE



PYRENEES ORIENTALES *Un syndicat libre et indépendant*

CTL du 5 Février 2015

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Après avoir supprimé de nouveau des emplois dans notre département, la DDFIP 66 réduit les plages d'ouverture au public.

Nous espérons que ces nouvelles réductions ne serviront pas de prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois, qui généreront à leur tour une amplitude d'ouverture au public encore plus réduite, jusqu'au jour où on n'ouvrira plus, ce qui voudra dire que l'on fermera certains postes comptables, et que les CFP survivants ne connaîtront que le e-service public.

En réduisant sa disponibilité pour le public, le service public se coupera de la population, ce qui participera à aggraver la crise que nous connaissons.

Car pour FORCE OUVRIERE le service public c'est la république.

Détruire les services publics c'est attaquer la République.

La Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE tient actuellement son Congrès.

L'austérité n'étant pas la solution, c'est bien des modalités d'une future mobilisation du monde du travail, dont il sera question dans ses instances.

Dans l'immédiat, nous nous prononçons clairement contre la réduction de la voilure de l'accueil du public que vous nous proposez, cette dernière portant en germe de futures suppressions d'emplois inacceptables.

Nous sommes conscients de la souffrance au travail des agents et avons su prendre nos responsabilités dans cette instance pour adapter la journée de travail des personnels de manière plus humaine, au regard de la problématique de la réception du public.

Mais désormais la Direction Générale va trop loin en la matière, au mieux elle cherche à nous faire culpabiliser, au pire elle nous ferait une sorte de chantage, où l'on devrait tout accepter dans l'intérêt des agents.

FO DGFIP 66 rejette catégoriquement ces deux idées là.

En effet, pour que le service public reste à visage humain, c'est bel et bien de moyens humains dont il a le plus besoin, et si d'aucuns mettent en avant son coût, ils en oublient l'essentiel à savoir son utilité sociale, source de cohésion au sein de notre République.

De surcroît à la DGFIP, la rentabilité de ses agents n'est plus à démontrer.

Au lieu d'aller chercher des économies sur la gestion de leurs activités, il serait plus pertinent de donner enfin les moyens aux agents de la DGFIP, d'assurer leurs missions avec encore plus d'efficacité.

N'en doutons pas les agents de la DGFIP sauront se mobiliser avec leurs organisations syndicales, pour stopper cette politique qui nous conduit droit dans le mur.

FO DGFIP SECTION DES PYRENEES ORIENTALES

Square Arago- 66000 Perpignan Cedex Tél SD 04 68 64 70 68
Courriel fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr - Site web : <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>